

CTR-OpCa

A l'origine de votre devenir professionnel en Pays d'Aix

1 Formulaire d'Adhésion Partenaire Emploi (Personne Morale)

Numéro d'adhérent (réservé CTR-OpCa) :

Nouvelle adhésion Renouvellement Modifications de données

Structure Partenaire

Dénomination :	Service :
Contact/Relais : <input type="checkbox"/> Bureau Municipal de l'Emploi <input type="checkbox"/> CCAS <input type="checkbox"/> Structure dédiée à l'Emploi <input type="checkbox"/> Autre :	Téléphone :
Adresse :	Email :
Code Postal :	Site Web : http://
Siren/Siret : Code APE :	Effectifs :

Représentant de la structure

NOM :	Fonction/Qualité :
Prénom : H <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/>	Ligne directe :
Email :	Téléphone Portable :

Conformément à la Loi Informatique et Libertés concernant le traitement des données à caractère personnel et la protection de la vie privée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des données vous concernant. Pour cela il suffit de nous adresser un mail à l'adresse suivante : contact@ctr-opca.org

Je souhaite adhérer et devenir **MEMBRE ACTIF** afin de bénéficier des services réservés aux membres actifs du CTR-OpCa

Cotisation Membre Actif au 1 ^{er} juillet 2011	Règlement de votre cotisation
360 € HT/an	Adhésion pour 12 mois minimum, de date à date Prélèvement Automatique Mensuel <input type="checkbox"/> Annuel <input type="checkbox"/> (Joindre Formulaire d'Autorisation de prélèvement) Règlement annuel global par chèque <input type="checkbox"/>

Je souhaite devenir **ADHERENT SIMPLE** afin de rester informé des activités proposées par le CTR-OpCa

Cotisation Adhérent Simple au 1 ^{er} juillet 2011	Règlement de votre cotisation
180 € HT/an	Adhésion pour 12 mois minimum, de date à date Règlement annuel global par chèque

L'adhésion est conclue pour 12 mois. Sa reconduction est tacite sous réserve de dénonciation du présent accord, par mail ou courrier simple, au plus tard 1 mois avant son échéance. Concernant la cotisation Membre Actif, les tarifs indiqués sont susceptibles d'être revalorisés sur décision du Conseil d'Administration, au maximum une fois par an et le 1^{er} juillet au plus tard. Dans le seul cas d'une augmentation de la cotisation, votre accord sera sollicité avant renouvellement de votre adhésion.

1 Formulaire d'Adhésion

2 PSR

3 Form. Spéc. OE

Date et Signature :

Cachet de la structure

CTR-Adhésion Partenaires BME201107V02